

Réunion du Comité de liaison du barreau et de la magistrature

Le vendredi 6 novembre 2015 (Ottawa)

Présents :

Le juge en chef Noël, Cour d'appel fédérale
Le juge en chef Crampton, Cour fédérale
Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale
Le juge Dawson, Cour d'appel fédérale
Le juge Stratas, Cour d'appel fédérale
Le juge Heneghan, Cour fédérale
Le juge Phelan, Cour fédérale
Daniel Gosselin, administrateur en chef, Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ)
Chantal Carbonneau, avocate générale, Cour d'appel fédérale
Lise Lafrenière-Henrie, avocate générale, Cour fédérale
Alain Le Gal, greffier, Cour d'appel fédérale
Manon Pitre, greffière, Cour fédérale
Paul Harquail, président, représentant du droit maritime
Michael Crane, membre, représentant du droit de l'immigration et des réfugiés
Angela Furlanetto, membre, représentante du droit de la propriété intellectuelle
Edwin Kroft, c.r., membre, représentant du droit relatif à l'impôt sur le revenu
Diane Soroka, membre, représentante du droit des Autochtones
David Demirkan, membre, représentant du domaine du contentieux civil
Gaylene Schellenberg, avocate-conseil à l'interne, Association du Barreau canadien (ABC)
Alain Préfontaine, membre, représentant du ministère de la Justice (Canada)
Secrétaire de la réunion : Andrew Baumberg, conseiller juridique, Cour fédérale

Absents :

Le juge Trudel, Cour d'appel fédérale
Le juge Near, Cour d'appel fédérale
Le juge Shore, Cour fédérale
Le juge O'Reilly, Cour fédérale
Le protonotaire Aalto, Cour fédérale
Maryse Tremblay, membre, représentante du droit du travail, du droit de l'emploi, des droits de la personne et du droit relatif à la vie privée

1) Mot d'ouverture de la part des cours

Le juge en chef Noël souhaite la bienvenue aux membres du Comité.
Le juge en chef Crampton fait remarquer que la Cour – *et le gouvernement* – sont en période de transition. De nombreux changements ont été apportés à la composition de la Cour fédérale : plusieurs nouveaux membres ont été nommés au cours de la dernière année et beaucoup de membres plus anciens sont près de la retraite. Quelques avis de pratique ont également été publiés au cours de la dernière année.

2) Mot d'ouverture de la part du barreau

Paul Harquail remercie les cours de donner l'occasion de se rencontrer et de discuter de questions importantes pour le barreau. Il ajoute que le barreau a souvent l'occasion de se prononcer sur des questions d'intérêt public, ce qu'il fait de temps à autre. L'ordre du jour portant sur l'examen du Comité a provoqué un échange intéressant au sein du barreau, qui se réjouit à l'idée de la discussion d'aujourd'hui.

3) Adoption de l'ordre du jour

Approuvé.

4) Adoption du compte rendu de la réunion du 17 avril 2015

Approuvé.

5) Suivis proposés à la dernière réunion

a) Protocole de participation des juges et des protonotaires aux conférences

Paul Harquail a discuté de cela au sein de l'ABC. Étant donné la structure de planification de conférences de l'ABC, il n'est pas possible d'établir un protocole général permettant d'assister aux conférences. Si un juge souhaite participer à un programme dans son intégralité, sa participation ferait normalement l'objet d'une inscription ordinaire. Si un juge souhaite simplement participer à une conférence pendant qu'il se trouve en ville (p. ex. si une audience se termine plus tôt et que le juge en a le temps), il peut manifester son intérêt par l'intermédiaire de l'ABC. De plus, le barreau a l'intention d'inviter les membres des cours plus régulièrement aux conférences pertinentes.

Le juge en chef Crampton remarque qu'il est dans l'intérêt de tous que les juges participent à des conférences et prennent le temps de discuter de certaines questions avec le barreau.

Paul Harquail ajoute que s'il y a des juges en mesure de participer à des conférences locales et de se prononcer sur des sujets pour lesquels ils possèdent une expertise particulière, il serait bien dommage de rater une telle occasion. Il tentera de se pencher sur ce point afin de déterminer la meilleure façon d'y donner suite.

b) Noms de navire dans l'outil de recherche de renseignements sur les instances

Andrew Baumberg signale qu'après avoir mené un examen des fichiers liés au droit maritime des cinq dernières années, le greffe a corrigé un petit nombre d'erreurs dans l'outil de recherche de renseignements sur les instances.

Association du Barreau canadien (ABC) :

6) Mise à jour – Sections nationales

a) Barreau du droit autochtone

Diane Soroka indique que la révision en cours des Lignes directrices sur la pratique en matière de litige tire à sa fin. Elle souligne la contribution du juge Mandamin à cet égard. Le Comité doit travailler à l'élaboration d'un programme à long terme, lequel déterminera notamment comment diffuser l'information au grand public au sujet des Lignes directrices sur la pratique en matière de litige, surtout aux plaideurs qui se représentent eux-mêmes. Les parties doivent mieux comprendre les options qui s'offrent à eux quant au mode substitutif de résolution des différends. Le Comité peut également étudier d'autres façons d'améliorer la pratique en matière de litige et de venir en aide aux parties. Un autre projet en cours est l'élaboration d'un séminaire sur le mode substitutif de résolution des différends (MSRD), lequel pourrait être appliqué au sein de diverses instances. Selon Diane Soroka, le MSRD est un outil important qui permettrait de venir en aide aux parties.

Le juge en chef Crampton indique que les derniers commentaires au sujet des Lignes directrices devraient être soumis sous peu. Il se réjouit à l'idée de collaborer avec le barreau à la promotion des Lignes directrices et d'établir les priorités du Comité.

b) Droit de l'immigration

Michael Crane formule des remerciements au nom du barreau pour la réduction substantielle du temps requis pour rendre une décision relative à une demande d'autorisation à Toronto. La situation s'est nettement améliorée. Il fait remarquer que d'autres transcriptions liées aux examens de la SAR seront générées par la CISR; les transcriptions sont d'ailleurs transmises aux requérants concernés. Il mentionne également que l'intitulé de la cause pose toujours problème pour ce qui est des demandeurs

d'asile, sur le plan de la SAR et de l'ERAR, notamment en raison des sites Web étrangers qui rendent les copies de décisions accessibles et facilement consultables sur Internet.

Andrew Baumberg répond que les sites Web du SATJ permettent d'effectuer des recherches de décisions individuelles, mais empêchent les utilisateurs d'effectuer une opération automatisée permettant de copier plusieurs décisions. Il ajoute que le Comité des règles procède actuellement à une modification qui permettrait de faire une demande d'ordonnance d'anonymisation simplifiée tôt dans les procédures, aux termes des *Règles des cours fédérales en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés*.

Le juge en chef Crampton souligne que le récent avis concernant l'affichage des décisions revêtant une importance jurisprudentielle a été émis, dans une certaine mesure, en réponse à ce problème en vue de réduire le nombre de décisions ne revêtant pas une importance jurisprudentielle affichées sur le site Web.

Paul Harquail ajoute que dans le cas du Barreau en droit maritime, la réduction du nombre de décisions publiées représente une perte importante. Il s'agit d'un domaine de pratique déjà restreint, disposant d'un nombre limité de décisions.

Le juge en chef Crampton souligne qu'il a encouragé les membres de la Cour à se servir du modèle de « simple jugement » sans référence neutre uniquement dans les dossiers qui ne revêtent manifestement pas une importance jurisprudentielle. Il ajoute cependant qu'il y a quelques décisions d'appel récentes qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont cette politique sera mise en œuvre.

c) Propriété intellectuelle

Angela Furlanetto indique que l'avis en date du 24 juin au sujet de la proportionnalité a suscité des commentaires positifs de la part du Barreau en droit de la propriété intellectuelle (PI), particulièrement en ce qui concerne la rationalisation, la communication préalable (y compris les étapes précédant la communication préalable) et la courte liste d'attente pour les procès. Le Comité poursuit ses efforts envers la résolution des problèmes liés à la pratique pour ce qui est de l'obtention d'un procès dans un délai de deux ans. En ce qui concerne le document de travail concernant les dépens, le Barreau en droit de la propriété intellectuelle travaille actuellement à la formulation de commentaires qui seront ensuite soumis. La Journée de la P.I. est le 12 mai 2016 et englobe un forum avec la Cour et un dîner des juges. Enfin, elle fait mention d'une modification proposée à la *Loi sur les brevets* et à la *Loi sur les marques de commerce*, qui entrera en vigueur en juin 2016 et qui prévoit un privilège statutaire pour les communications entre les agents de brevets et de marques de commerce et leurs clients.

Le juge en chef Crampton ajoute qu'une autre ébauche d'avis aux avocats devra faire l'objet d'une discussion avec le Barreau en droit de la propriété intellectuelle.

d) Droit fiscal

Edwin Kroft, c.r., ne signale aucun problème de la part du barreau en droit fiscal. Il émet toutefois des commentaires au sujet d'une pratique à l'égard de la Cour canadienne de l'impôt et de l'ARC qui pourrait avoir une incidence sur la charge de travail de la Cour fédérale. L'ARC fait plus souvent usage de son autorité en matière d'ordonnance de conformité en vertu de l'article 231.7. *BP Canada Energy Co.*¹ et *Amdocs*² présentent un intérêt particulier pour le barreau et le milieu des affaires. Les cas présentés devant la Cour canadienne de l'impôt deviennent plus complexes, impliquent plus d'argent et occasionnent un plus grand nombre de questions de procédure. En outre, les points de droit font plus fréquemment l'objet de litiges. Une question en suspens demeure concernant la divulgation des documents de travail d'experts à la suite de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario dans

¹ [Canada \(Revenu national\) c. BP Canada Energy Company](#), 2015 CF 714

² [Canada \(Revenu national\) c. Amdocs Canadian Managed Services Inc.](#), 2015 CF 1234

*Moore c. Getahun*³ (demande d'autorisation d'appel à la CSC rejetée). Il reste à savoir dans quelle mesure cela sera appliqué de façon uniforme à l'échelle du pays. Cette question sera probablement soulevée auprès de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale. Finalement, en tant que coprésident du programme de droit fiscal, M. Kroft, c.r., invite des membres des cours à discuter du processus fiscal.

e) Droit maritime

Paul Harquail fait remarquer que la section du droit maritime prépare une réponse au document de travail sur les dépens.

Il y avait un programme conjoint de l'ABC et de l'Association canadienne de droit maritime (ACDM) cet été avec la conférence Tetley. On remercie les cours de leur participation. La séance de l'année prochaine aura lieu à Halifax, en juin 2016. Elle comprendra un programme de perfectionnement professionnel le premier jour – les membres des cours recevront une invitation. La date reste à confirmer, mais elle sera communiquée aux cours dès que possible. La prochaine réunion du Comité maritime international (CMI) aura lieu à New York au début du mois de mai 2016.

f) Contentieux civil

David Demirkan souligne que le barreau a commencé à chercher à savoir s'il y a un intérêt pour la création d'un groupe national de liaison des contentieux civils qui aborderait des questions telles que l'accès à la justice. L'ABC est ouverte à cette idée, mais souhaite obtenir les commentaires des cours.

L'ABC est en train de « repenser » son fonctionnement. Elle a maintenant une nouvelle politique d'intervention qui met l'accent sur une consultation plus exhaustive et plus efficace avant de décider d'intervenir. Une consultation supplémentaire fera probablement en sorte que le barreau n'interviendra pas dans les cas controversés. Il note en dernier lieu que la réunion annuelle de la section de l'ABC aura lieu le jour suivant. Les membres de la section sont reconnaissants des commentaires de ce Comité et de la possibilité de soulever des questions.

g) Autres sections

Paul Harquail fait savoir que Maryse Tremblay n'a pas pu venir aujourd'hui. En son nom, il remercie les cours de la participation de la juge Mactavish à un programme à venir.

Le juge Stratas fait remarquer qu'il peut arriver que les membres de l'ABC interviennent de façon non officielle. Si l'ABC observe des situations telles que des commentaires immodérés, elle est encouragée à intervenir. Les membres de la Cour ne jouissent pas d'une véritable liberté de parole.

David Demirkan reconnaît que le barreau peut et doit intervenir, mais il précise qu'il y a souvent des intérêts divergents au sein de l'ABC. Il recommande aussi qu'un membre du Service administratif des tribunaux judiciaires offre des conseils au barreau pour les situations qui pourraient lui être nouvelles.

LES COURS :

7) Discussion sur la mission du Comité de liaison

Le juge en chef Marc Noël souligne que la Cour comporte maintenant 11 membres, ce qui aide la Cour qui est très occupée. Cela l'amène à se pencher sur l'efficacité du présent Comité : les rapports d'aujourd'hui ont pour la plupart porté sur des questions relatives aux pratiques de la Cour fédérale qui est une cour beaucoup plus importante en matière de volume. La Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale ont des considérations différentes, et cette dernière statue de façon beaucoup plus importante sur des questions fiscales. Il note que les cours d'appel provinciales ont généralement leur propre structure de liaison avec le barreau local qui est distincte de la liaison avec les cours de première instance. L'idée est de rendre les réunions plus ciblées, possiblement avec une séance le matin consacrée à la Cour fédérale et une séance l'après-midi consacrée à la Cour d'appel fédérale.

³ [Moore c. Getahun](#), 2015 ONCA 55

Paul Harquail répond que la proposition du juge en chef Noël a également été faite au sein du barreau. Cela pourrait favoriser divers types de discussions plus approfondies étant donné que les sujets présenteraient vraisemblablement un plus grand intérêt aux yeux de tous les participants.

Le barreau a tenu une discussion ouverte pour savoir si tous les domaines de pratique pertinents étaient présents pour les besoins du Comité. Il n'y a pas suffisamment de fonds pour réunir toutes les sections, mais il pourrait s'avérer utile d'aborder les questions des autres sections par l'entremise des membres permanents. Autrement, une demande officielle pourrait être faite auprès de l'ABC en vue d'obtenir des fonds supplémentaires d'après les commentaires des cours.

Le juge en chef Noël souligne que le droit administratif, le droit de la propriété intellectuelle, le droit des autochtones et le droit fiscal sont des domaines de pratique courants de la Cour d'appel fédérale. Cependant, un avis public de l'ABC au sujet du Comité semble mettre l'accent sur des questions de pratique plus étroitement liées à la Cour fédérale. Il y a certaines distinctions à faire concernant l'accent d'une pratique; en effet, certains avocats ne se présenteront pas nécessairement devant la Cour fédérale étant donné la répartition des compétences entre les cours.

Le juge en chef Crampton souscrit aux remarques du juge en chef Noël,

Paul Harquail ajoute qu'il serait possible d'aborder les questions de fond du forum plus petit qui semblent impossibles à traiter avec la structure actuelle.

Edwin Kroft, c.r., fait remarquer que la Cour pourrait fournir des commentaires au barreau.

Andrew Baumberg demande s'il y a suffisamment de questions relatives aux pratiques communes d'intérêt pour toutes les séances de l'ABC même dans un format révisé.

Paul Harquail suggère que cela peut valoir la peine d'essayer. Souvent, les sujets ne sont pas traités pour ne pas faire perdre trop de temps à l'ensemble du Comité à l'égard des deux cours. Le barreau est ouvert aux suggestions des cours concernant les questions au sujet desquelles les cours souhaitent obtenir des commentaires.

Le juge en chef Noël indique que la Cour ne connaît pas beaucoup de problèmes liés à la pratique, mais qu'elle souhaite offrir un forum pour que le barreau soulève ses propres problèmes liés à la pratique dont la Cour pourrait ne pas être au courant.

Le juge en chef Crampton réitère ce point, l'utilité de ce forum est de permettre au barreau d'indiquer à la Cour comment elle peut apporter des améliorations.

David Demirkan reconnaît que les membres du barreau sont parfois réticents à faire connaître les commentaires critiques de leurs collègues. Il convient de savoir que la Cour accepte même les perspectives critiques.

Le juge en chef Noël encourage ces commentaires. Il est important que les cours fonctionnent et que les plaideurs soient satisfaits. Si quelque chose ne va pas, nous devons le savoir.

Le juge en chef Crampton ajoute que la Cour souhaite continuer à améliorer considérablement le délai d'obtention d'une audience. S'il y a de bonnes suggestions, nous voulons les connaître. Il souligne que les cours fonctionnent toujours plus ou moins de la même manière qu'il y a 200 ans.

8) Cour d'appel fédérale

Ce point a été abordé précédemment.

9) Cour fédérale

L'honorable Paul Crampton distribue un document à titre d'information. Il souligne les filtrages de sécurité réalisés partout au pays. Il reste à savoir si les membres du barreau devront être soumis au processus de contrôle ou pourront passer par le processus accéléré.

Daniel Gosselin fait remarquer que le nouvel équipement sera installé au cours des six prochains mois. On demande aux membres de faire part de leurs commentaires.

Paul Harquail ajoute que, dans son tribunal local, les membres du barreau sont soumis à un processus accéléré, bien qu'ils doivent tout de même passer par un détecteur de métal.

David Demirkan indique que, à Ottawa, il faut remplir un formulaire de l'association du barreau locale, qui achemine ensuite l'enregistrement au palais de justice. Il n'existe aucune approche uniforme.

Diane Soroka révèle que la Cour d'appel de l'Ontario permet l'entrée accélérée sur présentation de toute pièce d'identité du barreau.

10) Calendrier de conservation

Lise Lafrenière-Henrie fait remarquer que les cours envisagent d'adopter un calendrier de conservation, ce qui est maintenant autorisé en vertu de l'article 23.1 des Règles. Par exemple, on envisage de détruire de nombreux dossiers abandonnés. De plus, les cours étudient la possibilité de numériser les dossiers papier.

Andrew Baumberg indique que, pour la Cour fédérale, la phase initiale mettrait probablement l'accent sur les dossiers abandonnés (p. ex. instances qui n'ont pas été jugées sur le fond) et la phase suivante traiterait de la conservation des documents liés aux instances jugées sur le fond. Il ajoute que de nombreuses cours supérieures dans le monde entier ont des calendriers de conservation qui prévoient la destruction de parties du dossier.

Le juge en chef Noël soulève des préoccupations quant à la destruction de tout dossier judiciaire. Une cour d'archives n'a que cette fonction.

Selon la suggestion de Paul Harquail, les parties pourraient reprendre les documents. Aux fins de rétroaction, une question est également soulevée relativement au délai.

D'après Andrew Baumberg, dès que les cours établissent un cadre pour le projet, une note pourrait être envoyée au barreau aux fins de consultation.

11) Mise à jour du Comité des règles

Andrew Baumberg fait le point sur les questions suivantes :

1. Examen des règles sur les dépens
 - Un document de travail sur les dépens a été publié et distribué au début du mois d'octobre.
2. Nouvelles règles pour permettre la représentation limitée
 - Un document de travail a été publié en 2014.
 - Le projet est en cours de rédaction.
3. Mise en œuvre de l'examen global
 - Un document de travail a été publié en 2011 et un rapport complet, en octobre 2012.
 - Un élément clé du rapport met l'accent sur le principe de proportionnalité dans les procédures judiciaires et le contrôle des pratiques abusives – ce projet est en cours de rédaction.
4. Modifications importantes
 - Les modifications sont liées à des questions telles que la nouvelle règle concernant l'avis d'intention de défendre, les délais pour le dépôt d'un avis de comparution et d'un avis d'intention de défendre, les délais pour le dépôt et le format du recueil de jurisprudence, la dispense pour le dépôt de la

jurisprudence disponible en format électronique qui peut être tirée d'une base de données publique sans frais, l'augmentation des limites monétaires en actions simplifiées [article 292a) des Règles] et pour les protonotaires à 100 000 \$ et la confidentialité des documents pour les questions préalables au procès.

- Le projet en est presque à l'étape de publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*.
5. Modifications aux Règles des cours fédérales en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés
- Parmi ces modifications, notons la modernisation des Règles, un changement mineur découlant des modifications apportées à la *Loi sur la citoyenneté* et une modification visant la mise en place d'une procédure (pour les demandes d'autorisation) en vue de demander une ordonnance visant l'anonymisation des documents produits par la Cour.
 - Le projet est en cours de rédaction.
6. Modifications diverses
- Bon nombre de ces modifications diverses ont été jugées non essentielles.
 - Le projet en est presque à l'étape de publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*.
7. Modifications aux règles d'exécution
- Le projet en est presque à l'étape de publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*.

12) Mise à jour de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires

Daniel Gosselin révèle qu'il fait partie d'un comité national d'administrateurs judiciaires au sein duquel un conseiller évalue les meilleures pratiques dans toutes les cours. Un rapport sera fourni sous peu. Selon les commentaires préliminaires, les Cours fédérales s'en tirent très bien.

Le SATJ a obtenu un financement pluriannuel s'élevant à 19 millions de dollars dans le dernier budget relatif à la sécurité des cours. Il existe de nombreuses nouvelles initiatives, mais les projets sont complexes. Par exemple, l'un des défis posés par l'équipement de contrôle est que le SATJ n'en est pas le principal locataire et qu'il ne peut pas installer l'équipement au rez-de-chaussée. Un autre projet porte sur la création d'un poste d'agent de la paix, conformément à un protocole d'entente avec le corps de police local, moyennant des frais. Le SATJ réorganise également son groupe de commissionnaires. Des discussions sont également en cours avec les organismes centraux concernant le financement de la technologie. Le vieillissement des infrastructures coûte environ 11 millions de dollars, et 19 millions de dollars sont nécessaires pour le remplacement du système de gestion des dossiers. Concernant les installations, de nombreux bureaux nécessitent ou pourraient nécessiter une réinstallation. Des préoccupations ont été soulevées, notamment pour ce qui est de trouver une solution à long terme pour le bureau de Montréal, dont le bail expire dans deux ans.

13) Prochaine réunion

Andrew Baumberg et Chantal Carbonneau doivent consulter les cours et l'ABC pour fixer une date.